

Département
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023.111 Séance du **VINGT TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS**
Date de la convocation : Mardi 17 octobre 2023
Président de séance : M. Patrick ANTOINE
Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER
Quorum : 14

22 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, MOUCHET, SILLARD, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, PARRET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

3 pouvoirs :

Laetitia REAL-LAFFRIQUE à Stéphanie BREGEGERE, Johann MARTINEZ à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Guy LAMBELET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

OBJET : Modification du tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : VALIDE les modifications suivantes du tableau des emplois :

Suppression de poste (grade)	Création de poste (grade)	Date d'effet	Numéro de poste
1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet	1 poste d'adjoint d'animation à temps complet	01/11/2023	MS04/ANIM30
1 poste d'adjoint d'animation à temps complet	1 poste d'adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps non-complet (28/35 ^{ème})	01/11/2023	ANIM23
1 poste d'adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'adjoint d'animation à temps complet	01/11/2023	ANIM08
-	1 poste d'adjoint technique à temps non-complet (31,5/35 ^{ème})	01/11/2023	TEC50
-	1 poste d'adjoint d'animation à temps complet	01/11/2023	ANIM31

N° 2023.111

232

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance
Pascale PELLIER

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 30 octobre 2023
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 31/10/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.